RECENSEMENT DES DOMMAGES LIES A LA SECHERESSE

Pour signaler les dommages causés par la sécheresse de cet été et permettre à la commune d'initier la procédure de demande de reconnaissance de l'état de "catastrophe naturelle" auprès des services de l'Etat, il est nécessaire de suivre ces trois étapes :

1.
J'ADRESSE UN COURRIER CIRCONSTANCIÉ ET LE FORMULAIRE AU VERSO REMPLI A LA MAIRIE

2.
JE M'ASSURE DE PRENDRE DES PHOTOS ET DE MENTIONNER LES DATES D'APPARITION ET D'ÉVOLUTION DES DEGATS

3.
JE PRÉVIENS MON ASSURANCE

Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu par l'Etat, vous disposerez alors d'un délai de 30 jours maximum pour faire votre déclaration de sinistre auprès de votre assureur

8 rue de la Mairie 77510 saint Denis Lès Rebais
Tel : 01 64 04 52 37
Horaires :
Lundi de 9h15 à 12h15
Mardi et Vendredi : 15h15 à 17h15

COMMUNE
DE
ST-DENIS-LÈS-REBAIS
77510

SÉCHERESSE : RECENSEMENT DES DEGATS SUR LES HABITATIONS

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Nom et prénom du ou des propriétaires : .....

Adresse du terrain concerné : .....

Téléphone / E-mail : .....

DATE D'APPARITION DES DOMMAGES

Date précise connue : .....

Période approximative : .....

LOCALISATION DES DOMMAGES

☐ Maison d'habitation

☐ Appartement

☐ Garage

☐ Abri

☐ Annexe / dépendance

☐ Local professionnel

☐ Autre : .....

NATURE DES DOMMAGES CONSTATÉS

☐ Fissures sur les murs extérieurs

☐ Fissures sur les murs intérieurs

☐ Fissures sur les façades

☐ Fissures au niveau des sols / carrelages

☐ Déformation ou affaissement

☐ Portes ou fenêtres qui ferment difficilement

☐ Autres dommages : .....

📷 PHOTOGRAPHIES

Des photographies datées des dommages doivent être jointes au courrier.